

## DEMANDE D'INSCRIPTION A LA SALLE D'ETUDE

à renvoyer par mail à [extrascolaire@beauvechain.be](mailto:extrascolaire@beauvechain.be) ou par courrier  
au moins 48h avant l'occupation de la salle

NOM – PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

N° DE GSM :

ADRESSE MAIL :

### DATES D'INSCRIPTION :

Période du 01 au 18/08 :

JEU 01/08	VEN 02/08	SAM 03/08	DIM 04/08

LUN 05/08	MAR 06/08	MERC 07/08	JEUDI 08/08	VEN 09/08	Sam 10/08	Dim 11/08

LUN 12/08	MAR 13/08	MERC 14/08	JEUDI 15/08	VEN 16/08	Sam 17/08	Dim 18/08
			/			

Période du 19/08 au 01/09 :

LUN 19/08	MAR 20/08	MERC 21/08	JEU 22/08	VEN 23/08	SAM 24/08	DIM 25/08

LUN 26/08	MAR 27/08	MERC 28/08	JEU 29/08	VEN 30/08	SAM 31/08	DIM 01/09

## Période du 02/09 au 15/09

LUN 02/09	MAR 03/09	MERC 04/09	JEU 05/09	VEN 06/09	SAM 07/09	DIM 08/09

LUN 09/09	MAR 10/09	MERC 11/09	JEU 12/09	VEN 13/09	SAM 14/09	DIM 15/09

### Article 2 du règlement :

"... la salle est mise à disposition des jeunes de 8h à 22h, 7 jours sur 7 aux conditions suivantes :

- **du lundi au vendredi (hors jours fériés)**, la salle sera ouverte chaque matin à 8h00 au plus tard et fermée chaque après-midi à 16h30 par un membre du Collège ou du personnel communal.

Si un étudiant souhaite pouvoir disposer de la salle au-delà de 16h30, il se désignera comme volontaire et sera responsable de la clé. Dans ce cas, le membre du collège ou du personnel communal la lui remettra contre signature du formulaire de prise de possession de la clé.

Le soir, après avoir fermé la salle et au plus tard à 22 heures, le jeune déposera la clé dans la boîte aux lettres de l'administration communale (place communale, numéro 3, à 1320 Beauvechain).

- **durant les week-ends et les jours fériés**, la salle peut être mise à la disposition des étudiants à condition que l'un de ceux-ci se désigne comme volontaire pour la période souhaitée.

L'étudiant volontaire viendra chercher la clé à l'administration communale le vendredi précédant le week-end (durant les heures d'ouverture des bureaux ou lors de la permanence du service population) ou la veille du jour férié.

Il recevra la clé contre signature du formulaire de prise de possession de la clé, et en sera tenu responsable jusqu'au terme de la période définie.

L'étudiant remettra alors la clé en mains propres à un membre de l'administration ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale (place communale, numéro 3, à 1320 Beauvechain)."

**Si désistement, veuillez si possible nous prévenir au 010/86.83.17 ou par mail [extrascolaire@beauvechain.be](mailto:extrascolaire@beauvechain.be)**